

Educateur Technique spécialisé

Le diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé (DEETS) est un diplôme de niveau III délivré par le ministère de l'Education Nationale.

Le métier

L'éducateur technique spécialisé (ETS) est un travailleur social. Il contribue à l'intégration sociale et à l'insertion professionnelle de personnes handicapées ou en difficulté, par l'encadrement d'activités techniques et par des relations avec les entreprises de son environnement au cours d'un accompagnement professionnel, éducatif et social.

L'ETS travaille au sein d'une équipe pluri-professionnelle en lien avec d'autres acteurs sociaux, médicaux, économiques et du domaine de la formation.

L'ETS exerce ses fonctions dans des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, dans les entreprises du travail protégé, en milieu ouvert ou dans des dispositifs d'insertion des secteurs publics et privés.

Il travaille auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes présentant un handicap ou une inadaptation en promouvant des actions économiques, de formation et d'insertion.

Les employeurs

Les éducateurs techniques spécialisés exercent leur profession dans tous les lieux où sont accueillis des jeunes ou des adultes handicapés ou inadaptés : institut médico-éducatif, institut thérapeutique éducatif et pédagogique, centre éducatif et professionnel, maison d'enfants à caractère social, établissement et service d'aide par le travail, entreprise adaptée, service d'ergothérapie hospitalier et, de plus en plus dans des entreprises et chantiers d'insertion. Ils sont employés essentiellement par des associations ou par le secteur public hospitalier.



L'IRTS Champagne-Ardenne

“ Acteur de la solidarité et de la citoyenneté ”

Educateur Technique Spécialisé

**Une formation professionnelle
en 3 ans**

**Une formation en alternance
pour un métier**



Institut Régional du Travail Social Champagne-Ardenne
8 rue Joliot-Curie — 51100 Reims

Tél. : 03 26 06 22 88 — Email : irtsca@irts-ca.fr — Web : <http://www.irts-ca.fr>

Educateur Technique Spécialisé

Les conditions d'accès

Peuvent se présenter aux épreuves d'admission mentionnées au dernier alinéa de l'article D. 451-42 du code de l'action sociale et des familles les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre professionnel ou technologique homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ;
- être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre professionnel ou technologique homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau V, pouvoir attester de trois ans d'expérience professionnelle et être en situation d'emploi de moniteur d'atelier ou d'éducateur technique spécialisé.

Procédures d'admission

Calendrier, demande d'inscription, règlements d'admission, annales des épreuves écrites, dates des épreuves d'admissibilité et d'admission, tarifs d'inscription, résultats, disponibles sur le site de l'I.R.T.S. Champagne-Ardenne à l'adresse suivante : <http://www.irts-ca.fr>



Formation théorique



1200 heures de formation théorique réparties sur 3 ans :

DF 1 : accompagnement social et éducatif spécialisé :

DF 2 : conception et conduite d'un projet éducatif et technique spécialisé :

1^{ère} partie : organisation de l'environnement de travail et de la gestion de la production

2^{ème} partie : conception, conduite et évaluation d'un parcours de formation et d'insertion sociale et/ou professionnelle

DF 3 : communication professionnelle :

1^{ère} partie : travail en équipe pluriprofessionnelle

2^{ème} partie : coordination

DF 4 : implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles :

1^{ère} partie : implication dans les dynamiques institutionnelles

2^{ème} partie : travail en partenariat et en réseau

Formation pratique

56 semaines (1960 heures) de stage sont à effectuer et se répartissent comme suit : un stage de découverte des milieux ordinaires d'insertion (12 semaines), un stage long (36 semaines) et un stage d'une durée minimum de 8 semaines.

Validation

Le diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé (DEETS) est un diplôme de niveau III délivré par le ministère de l'Éducation Nationale.

L'examen final comprend 7 épreuves :

- la présentation d'un dossier de pratiques professionnelles,
- la présentation d'un dossier sur l'organisation de l'environnement de travail,
- la présentation et la soutenance d'un mémoire,
- la présentation d'un journal d'étude clinique,
- la validation par le site de stage d'écrits professionnels,
- une épreuve écrite sur les dynamiques institutionnelles,
- la présentation d'un dossier sur un travail en partenariat et en réseau.

